



# DrainHog

## GARANTIE

**GARANTIE LIMITÉE D'UN AN SUR LES UNITÉS DRAINHOG DE PLASTIQUE (SUR PATTES ET SUSPENDUE), D'ACIER INOXYDABLE (SUR PATTES ET SUSPENDUE) ET STATION DE POMPAGE (NUMÉROS DE MODÈLES DRAINHOG-L, DRAINHOG-S, DRAINHOG-L-SS, DRAINHOG-S-SS, DHPS) À PARTIR DE LA DATE D'ACHAT OU 6 MOIS APRÈS LA DATE DE FABRICATION.**

DrainHog inc. garantit au SEUL acheteur initial que le produit qui lui a été vendu est exempt de tout défaut de fabrication et de matériel et qu'il est conforme aux spécifications publiées par DrainHog inc. La présente garantie n'est valable que si l'installation et l'utilisation du produit respectent des conditions normales d'utilisation et que le produit sert aux fins pour lesquelles il a été conçu, sous réserve des conditions énoncées ci-dessous. Si l'acheteur ne protège pas le produit, s'il ne l'installe et ne l'utilise pas selon les consignes du fabricant, la présente garantie sera frappée de nullité.

Si l'acheteur décèle un défaut de matériel ou remarque une défaillance du produit, cette personne doit immédiatement en aviser l'installateur, le distributeur ou le magasin auprès duquel le produit a été acheté. DrainHog inc. sera ensuite avisée de la réclamation par l'un d'eux. DrainHog inc. n'accepte aucun avis de défaillance d'un produit une fois qu'est écoulée la période garantie. À la demande du fabricant, et avant de tenter de réparer le produit ou une pièce qui en fait partie, il faut retourner le produit ou la pièce rapidement à l'un des entrepôts du fabricant ou à un représentant de service autorisé, selon les indications du fabricant. Le fabricant n'est nullement responsable de la perte du produit en cours de transport ou des dommages subis. De plus, aucune réclamation en vertu de la garantie ne sera acceptée à moins que le produit retourné ne soit dans le même état qu'avant son expédition. Les réclamations liées aux dommages subis pendant le transport relèvent de la seule responsabilité du client et celui-ci doit s'adresser directement à l'entreprise de transport. Si la réclamation est fondée, la seule obligation du fabricant en vertu de la présente garantie consiste, rembourser le produit défectueux. DrainHog inc. REFUSERA toute demande de remboursement formulée par un client à l'égard des frais engagés pour le retrait ou la réinstallation du produit ou de l'une des pièces du produit. Aucun produit retourné – ni aucune pièce faisant partie du produit – montrant des signes évidents d'une réparation, d'une altération ou de toute autre modification effectuée sans l'autorisation écrite préalable de DrainHog inc. ne sera accepté.. En vertu des dispositions de la présente garantie, le fabricant ne peut en aucun cas être tenu responsable dans les cas qui suivent :

- 1. Des pertes ou des dommages consécutifs, indirects, accessoires ou particuliers. Lesdits dommages comprennent, mais sans restreindre la portée générale de ce qui suit, les pertes de bénéfices, la perte de capitaux, la perte de revenus ou d'économies, la perte résultant de la non-utilisation du produit ou de l'équipement afférant, le temps d'arrêt, le coût de l'équipement, de lieux ou des services de remplacement, les blessures, les dommages matériels ou les réclamations formulées par des tiers (y compris le client). Dans certaines provinces ou certains États, il est interdit d'exclure les dommages consécutifs ou indirects, la présente disposition ne peut donc pas s'appliquer dans ce cas ;**
- 2. Des dommages, des défauts ou des défaillances résultant d'une installation ou d'un entretien qui ne respectent pas les consignes imprimées accompagnant le produit ;**
- 3. Des défaillances ou des dommages résultant des conditions d'utilisation anormales, d'un accident d'une mauvaise manipulation, d'une négligence ou d'un mauvais usage du produit (soit d'utiliser le produit pour des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu) ;**
- 4. Les pertes, les dommages et les frais de main d'œuvre engagés par le client en raison de l'installation de mauvaises pièces ou de pièces défectueuses, de travaux de réparation ou**



# DrainHog

d'entretien inadéquats réalisés par des tiers ou de l'apport non autorisé d'accessoires ou de modifications ;

5. Les dommages causés par, entre autres (mais sans restreindre la portée générale de ce qui suit), du sable, des abrasifs, des accumulations de produits chimiques, de la boue, des résidus huileux, de l'acide, de la rouille, une manutention ou une installation inadéquates ;

6. Les dommages résultant d'une catastrophe comme un incendie, des rafales, un tremblement de terre ou la foudre ;

7. Les pièces, les composants ou les produits qui n'ont pas été fabriqués par DrainHog inc. mais qui ont été utilisés avec le produit qui fait l'objet de la présente vente ;

8. Un mauvais usage ou un usage abusif par le client.

Aucun remboursement ne sera accordé avant que le fabricant reçoive et reconnaisse la défaillance du produit. Aucun remboursement ne sera émis avant que le fabricant ne l'autorise.

La présente garantie est la seule garantie du fabricant, toute autre garantie, expresse ou implicite en vertu de la loi ou en fait, y compris mais sans restreindre la portée générale de ce qui suit, les garanties de qualité marchande et d'adaptabilité à un usage particulier sont par la présente expressément exclues. Dans certaines provinces ou certains États, il est interdit de limiter la durée des garanties implicites, il se peut donc que la présente disposition ne s'applique pas dans votre cas. La présente garantie ne s'applique qu'à l'acheteur initial du produit et n'est pas transférable.

À moins d'une modification convenue par écrit entre les deux parties participant à la transaction, la présente entente est réputée être l'entente intégrale et exclusive entre les parties et elle remplace toutes les ententes antérieures, écrites ou verbales,